



**HAL**  
open science

## Licence LEA (langues étrangères appliquées) Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence LEA (langues étrangères appliquées). 2015, Université Stendhal - Grenoble 3. hceres-02037517

**HAL Id: hceres-02037517**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037517v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

## Rapport d'évaluation

### Licence Langues étrangères appliquées (LEA)

- Université Stendhal - Grenoble 3

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Didier Houssin, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

## Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Langues, cultures, communication, sociétés

Établissement déposant : Université Stendhal - Grenoble 3

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence *Langues étrangères appliquées*, portée par l'UFR de Langues Étrangères (LLCE-LEA), est proposée sur deux sites de l'Université Stendhal - Grenoble 3, Grenoble et Valence, avec une offre de langues et de combinaisons de langues plus réduite sur le site de Valence (trois langues proposées contre neuf à Grenoble et seulement deux combinaisons de langues possibles, allemand-anglais et anglais-espagnol). Il est possible de débiter en première année de licence à Grenoble l'apprentissage de l'allemand, de l'arabe, du japonais ou du russe, comme choix de langue B ; dans ce cas la première année devient une année préparatoire à la licence LEA, et l'étudiant effectue alors le cursus en quatre ans.

Cette licence a pour objectif de permettre aux étudiants d'acquérir la maîtrise de deux langues étrangères appliquées aux sciences sociales et de développer des compétences plus particulièrement dans trois domaines, celui des affaires et du commerce, de la traduction spécialisée, et de la communication multilingue. La formation s'articule autour de trois blocs d'enseignements constitués, pour chacun des six semestres, de trois unités d'enseignements fondamentaux (langue A, langue B et sciences sociales) auxquelles s'ajoutent d'une part un module complémentaire (de soutien en langue(s), de spécialité ou d'ouverture) et d'autre part des enseignements transversaux (informatique, exploration professionnelle, option libre transversale). Les trois modules complémentaires de spécialité proposés en troisième année (affaires et commerce, traduction spécialisée, et coopération internationale) préparent les étudiants à la poursuite d'études en master puisque ces domaines correspondent aux trois spécialités du master LEA de Grenoble 3 (*Négociateur trilingue en commerce international*, *Traduction spécialisée multilingue*, et *Coopération internationale et communication multilingue*).

## Avis du comité d'experts

La licence LEA de Grenoble 3 répond aux exigences d'une formation professionnalisante, permettant une poursuite d'études en master, mais aussi une entrée directe dans le monde du travail ; la liste des emplois auxquels accèdent les diplômés est en accord avec la formation. On peut regretter toutefois que la spécialisation progressive des enseignements, de la première à la troisième années, n'apparaisse pas clairement dans le descriptif des unités d'enseignements, qu'il s'agisse des enseignements fondamentaux ou des modules complémentaires de spécialité : le descriptif des unités d'enseignements ne donne en effet qu'une présentation globale du contenu des enseignements pour les six semestres du cursus et ne fait pas apparaître de spécialisation dans le contenu des enseignements de langue.

Le positionnement de la formation est cohérent dans ses partenariats développés avec d'autres universités, qui ont permis la mise en place de diplômes communs (doubles licences *Droit - langues* et *Économie/gestion - langues* en partenariat avec l'Université Pierre Mendès France - Grenoble - UPMF), et dans son adossement, pour ce qui est de la recherche, à l'Institut des Langues et Cultures d'Europe, des Amériques, d'Afrique, d'Asie et d'Australie (ILCEA4). Il n'existe pas de partenariat formel entre la licence LEA et des entreprises particulières (ce type de partenariat existe au niveau du master), mais des liens informels ont été établis avec des associations telles que l'AFEV ou l'association « Et à fond » qui accueillent régulièrement des étudiants dans le cadre du stage de licence obligatoire.

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants-chercheurs, pour la plupart rattachés à l'ILCEA4, qui garantissent le lien avec la recherche universitaire, ainsi que de PRAG (professeur agrégé de l'enseignement du second degré) / PRCE (professeurs certifiés), de PAST (professeurs associés) et d'intervenants extérieurs, dans des proportions parfaitement cohérentes avec la nature de la formation. Les professionnels extérieurs, en toute logique, interviennent pour l'essentiel dans les enseignements pré-professionnalisants (UE PROFOR en particulier en 2ème année). La

responsabilité de la formation est assumée par un directeur des études (DETU) lui-même entouré de responsables transversaux pour chacune des années de la formation ainsi que de responsables de la licence pour chacune des langues, ce qui permet une réelle concertation et un suivi efficace de la formation.

Les effectifs en hausse sont la preuve de l'attractivité de la formation, qui tient aussi en partie à l'attractivité de la filière LEA d'une manière plus générale. Les observations faites sur la nature des échecs en L1 (niveau en langues étrangères insuffisant pour certains bacheliers, étudiants en attente d'être acceptés dans une filière sélective de type BTS) peuvent s'appliquer dans une large mesure à l'ensemble des formations LEA en France. Un peu plus de la moitié des étudiants inscrits en L1 arrivent en L3 trois ou quatre ans plus tard. Si le nombre d'étudiants inscrits en L2 puis en L3 diminue, le taux de réussite aux examens augmente et atteint 93 % en L3. Le taux de poursuite d'études après la licence est élevé (87 %). La poursuite d'études en licence professionnelle est faible, ce qui peut s'expliquer par le fait que la création d'une licence professionnelle *Assistant export trilingue* par l'université de Grenoble 3, sur son site de Valence, est récente (2012-2013). La plupart des poursuites d'études se font en master (88 %), mais pas nécessairement à Grenoble 3 (46 % dans une autre université), et les deux-tiers des étudiants optent pour un master professionnel relevant du domaine de la filière LEA ou d'un domaine qui peut se concevoir dans la continuité d'une formation en LEA (Info-com, management, tourisme) notamment pour des étudiants ayant suivi des enseignements dans ces domaines dans le cadre des modules d'ouverture proposés par la formation.

## Éléments spécifiques de la mention

Place de la recherche	Conformément au caractère professionnalisant de la licence LEA, la formation à la recherche n'est pas au centre des enseignements dispensés. Toutefois les enseignants-chercheurs sont présents en nombre dans la formation et leurs travaux de recherche viennent naturellement alimenter le contenu de leurs enseignements.
Place de la professionnalisation	Des unités d'enseignements à vocation professionnalisante sont proposées aux étudiants de la L1 à la L3 sous la forme de modules complémentaires de spécialité. On peut regretter toutefois l'absence d'informations suffisantes sur les enseignements du tronc commun qui, dans une licence LEA, devraient participer à l'objectif de professionnalisation de la formation.
Place des projets et stages	Comme tous les étudiants de l'Université Stendhal - Grenoble 3, ceux préparant la licence LEA ont pour obligation d'effectuer un stage au cours de leur cursus. Les informations sur les stages (durée, modalités) sont insuffisantes et manquent parfois de clarté (chiffres donnés sur les étudiants ayant effectué un stage ne correspondant pas à la totalité de la promotion). Par ailleurs, les étudiants ont la possibilité d'effectuer un projet tuteuré en L2 dans le cadre d'un module complémentaire de spécialité.
Place de l'international	Les projets de mobilité sont vivement encouragés. Chaque année, environ 80 étudiants inscrits en licence LEA suivent un ou deux semestres de leur formation dans l'une des universités partenaires en Europe (L2 et L3) ou hors Europe (L3). Les étudiants sont plus nombreux à effectuer leur stage à l'étranger, si bien qu'une Cellule « stage à l'étranger » a été mise en place avec pour objectif de veiller à une meilleure articulation entre mobilité études et mobilité stages. Par ailleurs, l'université de Grenoble 3 accueille de nombreux étudiants étrangers.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	D'importants dispositifs d'aide à la réussite ont été mis en place, dont des modules de soutien en langues destinés aux étudiants de L1 dont le niveau en langue a été jugé trop faible à l'issue du test de positionnement du début d'année. Des passerelles vers d'autres formations (licences <i>Information et communication</i> , LLCER, <i>Assistant export trilingue</i> ) sont également proposées sous la forme de modules complémentaires d'ouverture. Enfin, la formation offre la possibilité de débiter l'apprentissage d'une langue étrangère à l'université (quatre langues possibles) et de préparer la licence en quatre ans.

Modalités d'enseignement et place du numérique	Les enseignements sont assurés essentiellement en présentiel, mais incluent l'utilisation d'outils numériques (plateformes en ligne, cours hybrides). Des dispositifs ont été mis en place au niveau de l'université pour prendre en charge les étudiants ayant des contraintes particulières (étudiants sportifs de haut niveau, en situation de handicap ou salariés). La formation accueille également des étudiants en reprise d'études, mais le dossier ne comporte pas d'informations sur les modalités de la validation des acquis professionnels ou d'expérience.
Evaluation des étudiants	Le contrôle continu est privilégié pour les enseignements de langue, sauf lorsque les effectifs permettent difficilement sa mise en place. Pour les enseignements dits « à contenu », le contrôle des connaissances se fait sous la forme d'examens terminaux écrits ou oraux. Les crédits ECTS pour les enseignements fondamentaux sont accordés par UE et non par élément constitutif d'UE, l'équilibre des ECTS entre les différentes UE est satisfaisant.
Suivi de l'acquisition des compétences	L'université de Grenoble 3 n'a pas encore mis en place un dispositif de suivi des compétences. Une réflexion sur l'acquisition des compétences et sur les moyens d'améliorer celle-ci est menée par l'équipe pédagogique.
Suivi des diplômés	L'université de Grenoble 3 s'est engagée à réaliser une enquête sur les diplômés de licence tous les cinq ans. La dernière enquête a été réalisée en mars 2014 ; elle montre que la très grande majorité des diplômés de licence LEA poursuit des études, en master pour la plupart d'entre eux.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Le conseil de perfectionnement de la licence n'est pas encore en place alors qu'un conseil est déjà en place pour le master LEA. La formation est évaluée par les étudiants depuis 2011-2012, mais les informations données sur ces enquêtes manquent de précision (modalités, taux de réponse).

## Synthèse de l'évaluation de la formation

### Points forts :

- Les dispositifs spécifiques d'aide à la réussite mis en place à destination des étudiants de L1, dont les modules de soutien en langues pour les étudiants dont les résultats au test de positionnement de début d'année ont été jugés trop faibles. Ces dispositifs semblent porter leurs fruits puisque le taux de réussite en 1<sup>ère</sup> année est passé de 36 à 43 %.
- Les modules complémentaires d'ouverture (ex : « Information, communication, médias », « Passerelle LLCER », « Métiers du numérique ») facilitant la réorientation des étudiants vers d'autres formations.
- Les dispositifs de coordination et de discussion internes à la formation permettant une réelle concertation au sein de l'équipe pédagogique sur de multiples questions (modalités de contrôle des connaissances, évolution des maquettes, prise en compte des résultats des enquêtes d'évaluation auprès des étudiants).

### Points faibles :

- Les intitulés des unités d'enseignement ne permettant ni de cerner la spécialisation progressive des enseignements (particulièrement ceux du tronc commun) ni d'apprécier la spécificité des enseignements de langue par exemple par rapport à ceux de la filière LLCER.
- Un doute concernant les options offertes aux étudiants inscrits en licence LEA pour le stage de licence obligatoire, l'« élément stage » validé au cours de la licence pouvant prendre différentes formes, outre celle du

stage en entreprise. Certaines options ne peuvent suffire à la spécialisation LEA : un séjour à l'étranger sans activité professionnelle, dans le cadre d'un programme d'échange Erasmus par exemple, ne devrait pas pouvoir remplacer un stage professionnel.

- Le manque d'informations sur la préparation de la licence en quatre ans, plus précisément sur l'année préparatoire à la licence (L1D) qui concerne 170 étudiants inscrits chaque année en moyenne sur un total de 835 étudiants inscrits en L1 et L1D : s'agit-il d'une plus grande diversité de l'offre de langues ou d'enseignements de langue suffisants pour assurer la compétence professionnelle visée dans une langue débutée à l'université ?
- L'absence de conseil de perfectionnement (création prévue à moyen terme).

### Conclusions :

Les contenus des unités d'enseignements gagneraient à être explicités et précisés de manière à mieux faire ressortir la spécialisation progressive de la L1 à la L3. On note également que le choix d'une autre langue que l'anglais comme langue A est possible en licence LEA, mais ne peut se poursuivre en master LEA à Grenoble 3, car l'anglais est exigé comme LV1 (langue B dans la maquette du master, la langue A étant le français).

L'aspect professionnalisant de la formation devrait être conforté s'agissant de la nature des stages et des modalités d'accès qui mériteraient d'être davantage explicitées.

# Observations de l'établissement

## Réponse au HCERES sur l'évaluation des formations de 2014

### Licence mention Langues Etrangères Appliquées (LEA) Réponse de l'établissement

N° de dossier : S3LI160010543

L'établissement remercie les experts pour leur étude attentive du dossier d'auto-évaluation de la mention de la Licence Langues Etrangères Appliquées (LEA). L'évaluation qui est proposée met en avant les qualités de la formation. Le rapport souligne en effet la forte internationalisation de la formation (en matière de mobilité entrante et sortante) ainsi que la qualité des dispositifs de suivi des étudiants mis en place pour une meilleure réussite et une bonne préparation à l'insertion professionnelle. Il s'agit là des principaux axes autour desquels est construite la réflexion de l'équipe pédagogique de la mention, au cours de la période évaluée et, de manière renforcée, dans le cadre de la préparation de la nouvelle offre.

L'équipe pédagogique de la mention a également pris connaissance des remarques concernant les points à améliorer dans la formation, dont elle ne manquera pas de tenir compte dans la nouvelle offre et pour lesquels la réflexion est déjà bien avancée. Il en est ainsi de plusieurs points soulevés :

- les **conseils de perfectionnement** seront généralisés à toutes les formations durant le quinquennal 16-20 ;
- Le rapport d'évaluation regrette que les **intitulés des UE** ne permettent de cerner ni la spécialisation progressive ni la spécificité des cours de langue en LEA par rapport à la LLCE. L'équipe pédagogique partage cette analyse. En effet, ces intitulés uniques ont été le résultat d'une première harmonisation des contenus et des intitulés entre les différents parcours de la LEA datant du quinquennal 2007-2010 et qui ont été renforcés en 2010-2014. Un travail dans la direction indiquée (celle d'une explicitation des contenus) a commencé et nous veillerons à corriger ce point dans le cadre de la nouvelle offre de formation.
- Pour ce qui est des **modalités de validation des stages de Licence**, l'établissement a pris la décision d'imposer un stage obligatoire pour tous les étudiants de Licence. Celui-ci a été bloquant jusqu'en 2011, cette disposition ayant dû être annulée avec la parution de l'arrêté Licence de 2011. Les modalités

Présidence

de validation du stage ont dû, ces dernières années, être relativement larges dans la mesure où nous avons souhaité, dans un premier temps, impulser une dynamique professionnalisante qui ne soit pas trop contraignante afin d'attirer les étudiants et mobiliser les équipes pédagogiques, d'autant qu'une proportion significative d'étudiants de LEA (et de LLCE) effectuent un séjour académique à l'étranger en L2 ou L3. Après cette phase d'expérimentation, il est prévu de resserrer les modalités des stages dans le prochain quinquennal pour ne valider que les expériences professionnelles.

L'équipe pédagogique souhaite enfin apporter les compléments demandés dans le rapport d'évaluation sur **la préparation de la licence en 4 ans**. La L1 débutant est ouverte dans quatre langues, aujourd'hui peu ou moins enseignées au lycée, afin de permettre une intégration de la LEA au niveau débutant. Il s'agit de l'allemand, l'arabe, le japonais, le russe et, à partir de 2016, du chinois. L'année préparatoire est une année intégrée dans la maquette de LEA, avec un étalement de la L1 sur deux ans et des cours spécifiques de la langue débutée, et donne droit à bourse. L'étudiant y suit une UE spécifique obligatoire de la langue débutée (pratique de la langue, grammaire, traduction) auxquels s'ajoutent des périodes de « cours intensifs » en début et en fin d'année et des ateliers de pratique orale et écrite, en petits groupes. Le volume horaire de la formation s'étale de 180 à 240 heures, selon les langues. Par ailleurs, l'étudiant a la possibilité de suivre par anticipation les UE d'anglais et de UE sciences sociales de la L1 (mais pas les enseignements transversaux et complémentaires). Enfin, les étudiants sont encouragés à effectuer un séjour académique dans le pays de leur spécialité, avec un soutien financier accordé par l'UFR de Langues étrangères.

Pour ce qui est des **modalités d'évaluation des enseignements et des formations**, nous renvoyons, conformément à la méthodologie adoptée par l'établissement, au dossier champ « Langues, Cultures, Communication, Sociétés » où ce point est développé.

Lise Dumasy  
Présidente de l'université Stendhal

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Dumasy', with a long horizontal stroke underneath.

Présidence